

AUTISME, PÔLE EMPLOI S'ENGAGE !

Mise en place d'une plate-forme régionale de services pour l'inclusion professionnelle des demandeurs d'emploi autistes

PROJET

Ce projet, à titre d'**expérimentation**, consiste en la création d'une plate-forme régionale de services pour l'inclusion professionnelle des personnes autistes. Concrètement, un **demandeur d'emploi diagnostiqué « autiste » disposant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé**, pourra saisir la plate-forme pour un accompagnement de son projet professionnel jusqu'à son **inclusion dans le milieu ordinaire de travail**.

Cet accompagnement sera réalisé par un conseiller en agence de proximité. Il s'agira de conseillers volontaires et **spécialement formés** à la prise en compte des spécificités de ce handicap. Au plan régional, ce sont 16 conseillers, en agence sur tous les départements de la région, qui sur la période de l'expérimentation, accompagneront chacun 5 demandeurs d'emploi autistes.

La période d'expérimentation est de 16 mois (septembre 2018 - décembre 2019). A l'issue de cette période, 80 demandeurs d'emploi autistes auront été accompagnés jusque dans l'entreprise, en **milieu ordinaire de travail**.

La plate-forme de services distribuera des services répartis sur cinq grandes familles :

La définition et la validation d'un projet professionnel, la construction et la mise en œuvre d'une formation, la connaissance de l'entreprise, la recherche d'un emploi et la préparation du recrutement et l'accompagnement et le maintien dans l'emploi.

Hormis l'accompagnement et le maintien dans l'emploi, tous les autres services seront délivrés par les conseillers Pôle emploi. **L'accompagnement et le maintien dans l'emploi sont des services qui seront rendus par des prestataires extérieurs à Pôle emploi.**

DISPOSITIF D'EMPLOI ACCOMPAGNE

En partant du travail réalisé par le conseiller, qui aura construit, avec le demandeur d'emploi, un projet professionnel viable **en utilisant l'ensemble de l'offre de services de Pôle emploi et de ses partenaires** et qui aura identifié des cibles d'entreprises, un relai sera pris avec **un coach emploi** appartenant à l'une des structures conventionnées par Pôle emploi.

Ainsi donc, Pôle emploi se charge de donner à la personne autiste l'ensemble des arguments susceptibles de la faire embaucher par un recruteur. Pôle emploi identifiera les entreprises ouvertes à l'accueil d'une personne autiste que ce soit dans le cadre d'une immersion professionnelle ou d'une embauche.

Trois situations commanderont l'intervention d'un coach par le conseiller Pôle emploi :

- *L'immersion professionnelle (PMSMP – Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel)*
- *L'entrée en formation (cas où la formation a lieu dans un organisme de formation ou en entreprise)*
- *L'embauche (contrat de travail signé)*

★ Implantation des 16 conseillers sur le territoire régional (et aire d'intervention ○)

